

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE FELLETIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° MA-DEL-2020-07 en date du 12 Mars 2020
Compte de gestion budget principal et budget annexe pour le service
assainissement**

L'an **deux mil vingt et le douze Mars à 20h**, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 27 Février 2020, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Martine PAUFIQUE, M. Roger LEBOURSE.

Étaient absents avec pouvoir :

- M. Benoît DOUEZY donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Jeanine PERRUCHET
- M. Wilfried CELERIEN donne pouvoir à Corinne TERRADE

Étaient absents : M. Philippe GILLIER, Mme Manon THIBIER, Mme PONSODA Anne-Marie, Mme Renée NICOUX, M. Didier RIMBAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe NABLANC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Grégory FERINGAN, pour le Trésorier de la Commune

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au tableau de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019, respectivement pour le budget principal et le budget annexe du service de l'Assainissement ;

Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

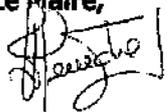
Ainsi fait et délibéré

Présents : 11 ; Votants : 14 ; Exprimés : 14 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

LE MAIRE certifie que :

1. Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
2. Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.



Le Maire,

Jeanine PERRUCHET

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	999 828,90	2 124 715,77	3 124 544,67
Titres de recettes émis (b)	598 453,23	1 948 977,09	2 547 430,32
Réductions de titres (c)		1 543,20	1 543,20
Recettes nettes (d = b - c)	598 453,23	1 947 433,89	2 545 887,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	999 828,90	2 124 715,77	3 124 544,67
Mandats émis (f)	580 191,03	1 835 090,71	2 415 281,74
Annulations de mandats (g)		5 729,04	5 729,04
Dépenses nettes (h = f - g)	580 191,03	1 829 361,67	2 409 552,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	18 262,20	118 072,22	136 334,42
(h - d) Déficit			


RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-86 370,96		18 262,20		-68 108,76
Fonctionnement	444 125,05	215 624,80	118 072,22		346 572,47
TOTAL I	357 754,09	215 624,80	136 334,42		278 463,71
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
13402-ASST-FELLETIN					
Investissement	9 692,49		-6 859,13		2 833,36
Fonctionnement	197 693,95	2 108,84	18 172,34		213 757,45
Sous-Total	207 386,44	2 108,84	11 313,21		216 590,81
TOTAL III	207 386,44	2 108,84	11 313,21		216 590,81
TOTAL I + II + III	565 140,53	217 733,64	147 647,63		495 054,52

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	254 308,32	371 606,99	625 915,31
Titres de recettes émis (b)	66 677,84	196 917,89	263 595,73
Réductions de titres (c)		8 972,50	8 972,50
Recettes nettes (d = b - c)	66 677,84	187 945,39	254 623,23
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	254 308,32	371 606,99	625 915,31
Mandats émis (f)	73 536,97	173 888,62	247 425,59
Annulations de mandats (g)		4 115,57	4 115,57
Dépenses nettes (h = f - g)	73 536,97	169 773,05	243 310,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		18 172,34	11 313,21
(h - d) Déficit	6 859,13		

13402 - ASST-FELLETTIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST-FELLETTIN					
Investissement	9 692,49		-6 859,13		2 833,36
Fonctionnement	197 693,95	2 108,84	18 172,34		213 757,45
Sous-Total	207 386,44	2 108,84	11 313,21		216 590,81
TOTAL III	207 386,44	2 108,84	11 313,21		216 590,81
TOTAL I + II + III	207 386,44	2 108,84	11 313,21		216 590,81



N° SIRET : 21230790400012
 Etablissement : COMMUNE DE FELLETTIN
 Budget : PRINCIPAL

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.60€
 Département : CREUSE
 Année 2019
 Page n° 1

COMPTE ADMINISTRATIF
 TRESORERIE D'AUBUSSON
 MA-DEL-2020-0000
 Date d'Édition : 27/03/2020

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 12/03/2020 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Contre =0 Pour =10 Abstentions =2
 Date de convocation : 27/02/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		228 500,25	86 370,96		86 370,96	228 500,25
Opérations de l'exercice	1 829 361,67	1 947 433,89	580 191,03	598 453,23	2 409 552,70	2 545 887,12
TOTAUX	1 829 361,67	2 175 934,14	666 561,99	598 453,23	2 495 923,66	2 774 387,37
Résultats de clôture		346 572,47	68 108,76		68 108,76	278 463,71
Restes à réaliser			294 734,00	261 686,77	294 734,00	261 686,77
TOTAUX CUMULES	1 829 361,67	2 175 934,14	961 295,99	860 140,00	2 790 657,66	3 036 074,14
RESULTATS DEFINITIFS		346 572,47	101 155,99			245 416,48

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploration de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

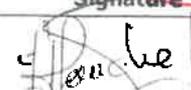
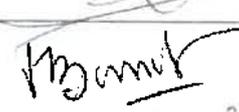
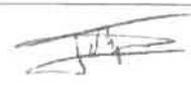
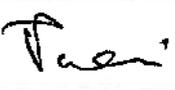
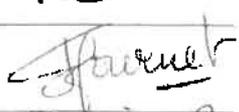
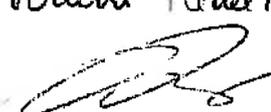
Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Marine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Jocëlle GILLIER, Joëlle MIGNATON, M. Roger LEBOURSE, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET.



Cachet

Pour expédition conforme,
 Le Maire,



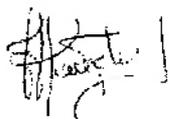
	NOM	Prénom	Signature
Maire	PERRUCHET	Jeanine	
Adjoint	TERRADE	Corinne	
Adjoint	NABLANC	Christophe	
Conseiller municipal	CELERIEN	Wilfried	
Conseiller municipal	GILLIER	Philippe	
Conseiller municipal	PAUFIQUE-DUBOURG	Martine	
Conseiller municipal	COLLIN	Philippe	
Conseiller municipal	BOUSSAT	Françoise	
Conseiller municipal	GILLIER	Joëlle	
Conseiller municipal	DOUEZY	Benoît	Pouvoir à C. NABLANC
Conseiller municipal	MIGNATON	Joëlle	
Conseiller municipal	LE BOURSE	Roger	
Conseiller municipal	PONSODA	Anne-Marie	
Conseiller municipal	AUBRUN	Michel	Pouvoir à J. PERRUCHET
Conseiller municipal	THIBIER	Manon	
Conseiller municipal	NICOUX	Renée	
Conseiller municipal	VANONI	Dominique	
Conseiller municipal	FOURNET	Marie-Hélène	
Conseiller municipal	RIMBAUD	Didier	Pouvoir Renée Nicoux 

COMMUNE DE FELLETIN
Budget principal

ETAT DES RESTES A REALISER - EXERCICE 2019

Article	Libellé	Dépenses € TTC	Recettes
<u>Chapitre 020 Etudes</u>			
2031	Maîtrise d'oeuvre Ressourcerie + coordination SPS	6 528,44 €	
2031	Maîtrise d'oeuvre Diamanterie	100 000,00 €	
<u>Chapitre 021 Immobilisations corporelles</u>			
2138	Travaux Ressourcerie	45 046,98 €	
<u>Chapitre 023 Immobilisations en cours</u>			
2313	Travaux Ressourcerie	143 158,58 €	
<u>Chapitre 13 Subvention d'investissement</u>			
1321	DETR 2018 Ressourcerie		79 203,24 €
1321	Contrat de ruralité DSIL 2018 Ressourcerie		33 230,90 €
1321	FNADT Ressourcerie		76 324,77 €
1321	Contrat de ruralité (DSIL) 2018 Place Courtaud		27 638,65 €
1321	DETR 2017 Place Courtaud		34 985,49 €
1321	DETR 2019 Travaux de voirie		10 303,72 €
TOTAL		294 734,00 €	261 686,77 €

Felletin le 12/03/2020
Le Maire
Jeanine PERRUCHET



Le Trésorier municipal
Gérard MINGOT



N° SIRET : 21230790400095
 Etablissement : BUDGET ASSAINISSEMENT
 Budget : MAIRIE DE FELLETTIN

Odyssee Informatique - ADONIS 9.60E
 Département : CREUSE
 Poste Comptable : TRESORERIE D'AUBUSSON
 Date d'Édition : 27/03/2020

MA-DEL-2020-00

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice = 19
 Nombre de membres présents = 11
 Nombre de suffrages exprimés = 14
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 4
 Date de convocation : 27/02/2020

Séance du 12/03/2020 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		195 585,11		9 692,49		205 277,60
Opérations de l'exercice	169 773,05	187 945,39	73 536,97	66 677,84	243 310,02	254 623,23
TOTAUX	169 773,05	383 530,50	73 536,97	76 370,33	243 310,02	459 900,83
Résultats de clôture		213 757,45		2 833,36		216 590,81
TOTAUX CUMULES	169 773,05	383 530,50	18 594,06	48 918,67	18 594,06	48 918,67
RESULTATS DEFINITIFS		213 757,45	92 131,03	125 289,00	261 904,08	508 819,50
				33 157,97		246 915,42

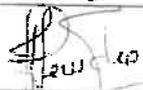
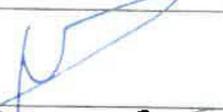
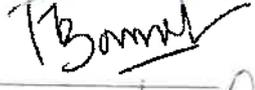
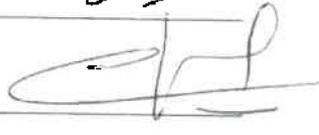
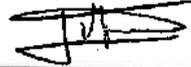
- * Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine FAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Joëlle MIGNATON, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FELLETIN – 12 mars 2020
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT



	NOM	Prénom	Signature
<i>Maire</i>	PERRUCHET	Jeanine	
<i>Adjoint</i>	TERRADE	Corinne	
<i>Adjoint</i>	NABLANC	Christophe	
<i>Conseiller municipal</i>	CELERIEN	Wilfried	Pouvoir à C. TERRADE 
<i>Conseiller municipal</i>	GILLIER	Philippe	
<i>Conseiller municipal</i>	PAUFIQUE-DUBOURG	Martine	
<i>Conseiller municipal</i>	COLLIN	Philippe	
<i>Conseiller municipal</i>	BOUSSAT	Françoise	
<i>Conseiller municipal</i>	GILLIER	Joëlle	
<i>Conseiller municipal</i>	DOUEZY	Benoît	Pouvoir à C. NABLANC
<i>Conseiller municipal</i>	MIGNATON	Joëlle	
<i>Conseiller municipal</i>	LE BOURSE	Roger	
<i>Conseiller municipal</i>	PONSODA	Anne-Marie	
<i>Conseiller municipal</i>	AUBRUN	Michel	Pouvoir à J. PERRUCHET 
<i>Conseiller municipal</i>	THIBIER	Manon	
<i>Conseiller municipal</i>	NICOUX	Renée	
<i>Conseiller municipal</i>	VANONI	Dominique	
<i>Conseiller municipal</i>	FOURNET	Marie-Hélène	
<i>Conseiller municipal</i>	RIMBAUD	Didier	Pouvoir à Renée Nicoux 



ville de
Felletin



COMMUNE DE FELLETIN
Budget annexe – Service Assainissement collectif

ETAT DES RESTES A REALISER
EXERCICE 2019

Article	Libellé	Dépenses € HT	Recettes
Chapitre 20 Etudes			
203	Diagnostic réseau d'assainissement	18 594,06 €	
Chapitre 13 Subvention d'investissement			
131	Agence de l'Eau Diagnostic réseau d'assainissement		21 000,00 €
131	Département Diagnostic réseau d'assainissement		7 000,00 €
1321	Agence de l'Eau Diagnostic – Complément d'étude		11 700,00 €
131	Département Diagnostic – Complément d'étude		3 780,00 €
131	Département Poste de relevage route de Vallière		1 236,28 €
131	Département By-pass à la station d'épuration		455,30 €
131	Agence de l'Eau By-pass à la station d'épuration		3 747,09 €
TOTAL		18 594.06 €	48 918.67 €

Felletin le 42/03/2020

Le Maire
Jeanine PERRUCHET

Le Trésorier municipal





ODYSSÉE Informatique - CIRCEA 9.60E
 Département : CREUSE
 Poste Comptable: TRESORERIE D'AUBUSSON
 Date d'Édition : 24/03/2020

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2019
 Page n° 1

N° SIRET : 21230790400012
 Établissement : COMMUNE DE FELLETTIN
 Budget : PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice 19
 Nombre de membres présents 12
 Nombre de suffrages exprimés 16
 VOTES : Contre =0 Pour =12 Abstentions =4
 Date de convocation : 27/02/2020

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 12/03/2020 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	346 572,47
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 947 433,89 - 1 829 361,67)	118 072,22
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	228 500,25
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-68 108,76
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (598 453,23 - 580 191,03)	18 262,20
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-86 370,96
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (261 686,77 - 294 734,00)	-33 047,23
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-101 155,99

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	101 155,99
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	245 416,48

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Marthe PAULIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Joëlle MIGNATON, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOLUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET.



Cachet :

Pour expédition conforme,
 Le Maire,



N° SIRET : 21230790400095
 Etablissement : BUDGET ASSAINISSEMENT
 Budget : MAIRIE DE FELLETTIN

Od,ssée Informatique - ADOVIS 9.60F
 Département : CREUSE
 Poste Comptable : TRESORERIE D AUBUSSON
 Date d'Édition : 24/03/2020

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2019
 Page n° 1

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 12/03/2020 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice = 19
 Nombre de membres présents = 12
 Nombre de suffrages exprimés = 16
 VOTES : Contre = 0 Pour = 12 Abstentions = 4
 Date de convocation : 27/02/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe NABLANC, Adjoint au Maire après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Jeanine PERRUCHET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (187 945,39 - 169 773,05)
 Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (66 677,84 - 73 536,97)
 Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)
 Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (48 918,67 - 18 594,06)

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Affectation en réserves réglementées (IR 1064)

Report excédentaire en exploitation (FR 002)

Report déficitaire en exploitation (FD 002)

213 757,45
 18 172,34
 195 585,11

2 833,36
 -6 859,13
 9 692,49
 30 324,61

33 157,97

213 757,45

Ont signé au registre des délibérations :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Joëlle MIGNATON, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET.

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE FELLETIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° MA-DEL-2020-12 en date du 12 Mars 2020
Délégation de Service Public du Centre Equestre : attribution**

L'an **deux mil vingt et le douze Mars à 20h**, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 27 Février 2020, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Martine PAUFIQUE, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOUX.

Étaient absents avec pouvoir :

- M. Benoît DOUEZY donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Jeanine PERRUCHET
- M. Wilfried CELERIEN donne pouvoir à Corinne TERRADE
- Mme Renée NICOUX donne pouvoir à Didier RIMBAUD.

Étaient absents : M. Philippe GILLIER, Mme Manon THIBIER, Mme PONSODA Anne-Marie.

SECRETARE DE SEANCE : M. Christophe NABLANC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Jeanine PERRUCHET

VU le rapport de présentation de la candidature et de l'offre de prestation pour la délégation de service public du centre équestre ;

VU la délibération n°MA-DEL-2019-43 en date du 4 octobre 2019, par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'un renouvellement pour 5 ans de la DSP pour le Centre Equestre dont le contrat en cours arrivait à échéance le 31/12/2019 ;

VU la délibération n°MA-DEL-2019-62 en date du 29 novembre 2019, par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une prolongation de 3 mois (du 1^{er} janvier au 31 mars 2020) du contrat de délégation passé le 15 décembre 2014 avec Monsieur Jérôme PEYROUX pour la gestion du centre équestre dans l'attente de la signature du prochain contrat de DSP ;

VU le rapport de présentation de la candidature et de l'offre de prestation transmis par mail aux membres du Conseil Municipal le 27 février 2020, ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission DSP réunie le 20 février 2020 sur l'offre de Monsieur Jérôme PEYROUX ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE la Délégation du Service Public du centre équestre à Jérôme PEYROUX aux conditions proposées par celui-ci dans son offre,

VALIDE les tarifs de services proposés,

AUTORISE l'occupation du domaine public pour les besoins du service délégué,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et toutes pièces et actes y afférents dont les éventuels avenants,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes formalités nécessaire à la finalisation de cette procédure.

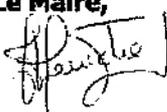
Ainsi fait et délibéré

Présents : 12 ; Votants : 16 ; Exprimés : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

LE MAIRE certifie que :

1. Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
2. Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.



Le Maire,

Jeanine PERRUCHET



Rapport de la commission présentant l'entreprise ayant déposé une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, ses réponses sur les critères fixés lors du lancement de la consultation et l'économie générale du contrat. (Article L1411-5 du CGCT)

■ Rappel de la procédure :

- Intitulé : DSP du centre équestre de Felletin
- Durée : 5 ans
- Procédure : Délégation de service public articles L 1411-1 du Code des Collectivités Territoriales
- Habilitation du Conseil Municipal : Délibération du 04/10/2019
- Publicité : LA MONTAGNE le 20/12/2019 et CHEVAL MAGAZINE le 24/01/2020
- Date et heure limites de réception des plis : 07/02/2020 à 12h00
- Critères de jugement des offres :
 - Candidature : capacités techniques, capacité à assurer la continuité du service,
 - Offre : pertinence des prestations et tarifs proposés, qualité des moyens matériels et humains, perspectives de développement du service.
- Ouverture des plis le 17/02/2020 à 11h30. Un seul pli déposé.
- Analyse de l'offre et décision de la commission le 20/02/2020 à 17h45.
- Décision de la commission : avis favorable à l'attribution de la délégation à Monsieur Jérôme PEYROUX, considérant que son offre répond de manière satisfaisante aux critères rappelés ci-dessus.

■ Identification de l'entreprise :

- Nom : Jérôme PEYROUX (délégué sortant)
- Forme juridique : entreprise en nom personnel
- Nom commercial : CENTRE EQUESTRE EQUIPASSION
- Adresse : 3 Rue Pierre Noël 23500 FELLETIN – tél. 05 55 66 48 07 / 06.02.39.69.94 / equipassion23@orange.fr
- Siret : 442 554 218 000 28

■ Jugement de la candidature :

Capacités techniques :

Jérôme PEYROUX a la qualité d'éducateur sportif, obligatoire pour l'enseignement de l'équitation. Il est moniteur d'équitation au centre équestre de Felletin depuis 2000.

En outre, Jérôme PEYROUX a les qualifications d'agriculteur, option entraînement du cheval de compétition. Cette qualification est conforme aux nouvelles dispositions législatives, aux termes desquelles les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle sont désormais assimilées à des activités agricoles.

Jérôme PEYROUX est également lauréat de multiples championnats.

Capacité à assurer la continuité du service

La perte de 2018 s'explique principalement par les investissements réalisés sans que dans le même temps le chiffre d'affaires ne connaisse d'évolution probante.

Toutefois, le délégataire est conscient de la nécessité d'être rigoureux et développer davantage la reproduction, le travail sur jeunes chevaux nés sur place destinés à la vente ou au renouvellement de la cavalerie, adapter la promotion de son établissement aux nouveaux modes de communication, maintenir l'organisation des concours, ...

Les investissements réalisés paraissent cohérents avec les tarifs proposés.

Jérôme Peyroux propose l'application d'un règlement intérieur précisant le fonctionnement et les différentes règles à respecter par les utilisateurs du centre équestre, c'est davantage formalisé que précédemment.

■ Jugement de l'offre :

Pertinence des prestations et tarifs proposés

Les prestations proposées sont dans la continuité de celles proposées antérieurement : elles s'adressent à tous publics que ce soit débutant comme en compétition jusqu'au niveau Amateur Elite.

Les tarifs ont été adaptés au régime de TVA et distinguent une partie « droit d'accès au centre équestre » soumis au taux de 5,5% et une partie « enseignement, encadrement, hébergement, travail » soumis au taux de 20%. L'augmentation des tarifs proposés TTC reste raisonnable par rapport à son offre de 2014 (ex : 49.50 € TTC pour 10h en cours collectif en 2014 et 57.38 € en 2020).

Il insiste davantage sur les notions de bien-être animal notamment à travers les stages organisés ou encore le développement de lien social entre cavaliers.

Qualité des moyens matériels et humains

La monitrice salariée, éducateur sportif qualifiée, est reconduite dans ses fonctions.

La cavalerie est renouvelée par l'acquisition de jeunes poulains.

Des investissements récents ont été réalisés : un broyeur de refus, une épareuse, une barre pour lisser les carrières, une herse, cultivateur pour détasser les sciures de manège.

L'établissement s'est doté d'un logiciel de gestion spécifique au centre équestre et d'une page FaceBook.

L'entrepreneur investit dans un objectif de professionnalisation de son établissement.

Perspectives de développement du service.

Diversification de l'offre dans le domaine de la reproduction et du travail de jeunes chevaux avec davantage de poulinières et plus de poulains au travail. Programme d'actions de promotion.

■ Economie du contrat :

- Durée 5 ans (à compter du 1^{er} avril 2020).
- Installations : bureau, écuries, manège, carrière, prés : propriété de la commune, mis à la disposition du délégataire. Ces biens retournent à la commune en fin de contrat en bon état de fonctionnement. Le délégataire a les obligations de l'occupant mais pas celles du propriétaire :
- Entretien : le délégataire assure le maintien en bon état de fonctionnement. Les gros travaux sont à la charge de la commune.
- Taxes : le délégataire supporte toutes les charges applicables au titre de l'occupation des biens mis à disposition. Les taxes foncières sont à la charge de la commune.
- Assurance : le délégataire s'assure pour le risque locatif pour les bâtiments et la responsabilité civile professionnelle. La commune s'assure pour le risque propriétaire non occupant.

- Contrepartie : versement d'une redevance de mise à disposition à la charge du délégataire : 5 020 € / an.
- Chevaux, obstacles et équipements sont propriété du délégataire. Non repris en fin de contrat. Celui-ci est libre de les céder au nouveau délégataire, si lui-même n'est pas retenu pour le nouveau contrat.
- Aux risques et périls du délégataire. Le délégataire est rémunéré exclusivement sur la tarification du service aux usagers.

■ **Economie du contrat :**

- Durée 5 ans (à compter du 1^{er} avril 2020).
- Installations : bureau, écuries, manège, carrière, prés : propriété de la commune, mis à la disposition du délégataire. Ces biens retournent à la commune en fin de contrat en bon état de fonctionnement. Le délégataire a les obligations de l'occupant mais pas celles du propriétaire :
- Entretien : le délégataire assure le maintien en bon état de fonctionnement. Les gros travaux sont à la charge de la commune.
- Taxes : le délégataire supporte toutes les charges applicables au titre de l'occupation des biens mis à disposition. Les taxes foncières sont à la charge de la commune.
- Assurance : le délégataire s'assure pour le risque locatif pour les bâtiments et la responsabilité civile professionnelle. La commune s'assure pour le risque propriétaire non occupant.
- Contrepartie : versement d'une redevance de mise à disposition à la charge du délégataire : 5 020 € / an.
- Chevaux, obstacles et équipements sont propriété du délégataire. Non repris en fin de contrat. Celui-ci est libre de les céder au nouveau délégataire, si lui-même n'est pas retenu pour le nouveau contrat.
- Aux risques et périls du délégataire. Le délégataire est rémunéré exclusivement sur la tarification du service aux usagers.

■ **Montant de la délégation :**

Chiffre d'affaires prévisionnel sur 5 ans : 658 000 €

ANNEXES

- Curriculum vitae de Jérôme PEYROUX
- Activités proposées
- Etat de la cavalerie
- Inventaire des immobilisations
- Actions proposées pour la promotion du centre équestre
- Tarifs

MR PEYROUX JEROME
5, Rue Gustave Degaine
23500 FELLETIN

TEL: 06.02.39.69.94.

Né le : 21/11/1976
Célibataire

Expérience professionnelle :

***Du 1^{er} Septembre 1994 à Février 1996 :**

- Cavalier-Soigneur au Centre Equestre de Felletin (Creuse).

*** Octobre 1999 à Juin 2000 :**

- Travail de chevaux dans une écurie renommée à Parsac

- Travail chez Marie-Christine DUROY (cavalière ayant participé aux Championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques)

*** Juillet 2000 au 15 Avril 2002 :** Moniteur au centre équestre de Felletin

*** Depuis Juin 2002 :** Gérant du centre équestre Equi'Passion de Felletin

Formation :

***1992/1994:** BEP Agricole option entraînement du cheval de compétition. Formation en apprentissage : Lycée de Naves TULLE (Corrèze) et Centre Equestre de Felletin (Creuse).

***De Mars 1996 à Octobre 1997 :**

-Objecteur de conscience au Centre plein-air de Lathus (Vienne).

- Animateur au Centre Equestre

-Travail avec MR MARAGOUT (Cavalier de première catégorie de CSO).

***D'Octobre 1997 à Octobre 1999 :**

- Formation BEES 1er degré au Centre Equestre de Lathus (Vienne) avec Mr Christophe GUILLEMET (Cavalier de 1ère catégorie de CCE qui participe et forme des cavaliers aux compétitions internationales).

Résultats en compétition :

- Champion de la Vienne en D2 Dressage.
- Champion de France en concours complet Cycle libre 1^{ère} année en 2006
- 10^{ème} à la finale des cycles libres 2^{ème} année en 2008
- 6^{ème} et 8^{ème} à la finale des cycles libres 1^{ère} année en 2011 avec 2 chevaux nés et élevés à Felletin
- 3^{ème} à la finale des cycles libres 2^{ème} année en 2012 avec un cheval né et élevé à Felletin
- Premier Prix à Royan d'une jument née, élevée et travaillée à Felletin en Cycle classique 6 ans en 2014.
- 4 chevaux nés et élevés à Felletin qualifiés pour la finale CCE à Pompadour en 2014
- En tant que coach : sélection d'Elina VUILLEMARD (que j'ai fais débuté à Felletin) à un concours international Poneys au Haras du Pin ; elle se classe 22^{ème}.
- Aux championnats de France Club 2018, médaille d'or pour Mathlide GODFRIN
- Aux championnats de France Club 2019, 7^{ème} place pour Emma POPE
- Entraînement et coaching de Fanny MONDON à Pompadour lors d'un concours international (CCI 2*) en 2019. Elle s'est classée 8^{ème}.
- J'ai également appris à monter à cheval à Violette GRIBET qui avec une ponette née et élevée à Felletin a participé et brillé sur de nombreux concours en 2017, 2018 et 2019. Parmi ceux-ci :
 - 2^{ème} à Pompadour en Amateur 1
 - 2^{ème} à Moulins an Amateur Elite
 - 4^{ème} à Saumur en concours complet International 2*
 - 4^{ème} à Sandillon en concours complet International 2*

Permis de conduire:

Je possède les permis B, E, C et super lourd



CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION

3, Rue Pierre Noël

23500 FELLETTIN

Tél : 05.55.66.48.07 / 06.02.39.69.94

RCS GUERET :442554218

ACTIVITES PROPOSEES

- Cours collectif d'équitation du débutant à la compétition niveau Amateur Elite. (de l'âge de 5-6 ans à l'adulte)
- Organisation de stage à la demi journée, à la journée, ou sur plusieurs jours pour :
 - Préparer le passage des galops®
 - Acquérir des connaissances théoriques sur le cheval et son environnement
 - Apprendre à s'en occuper et à le travailler à pied
 - Se perfectionner à cheval
 - Apprendre à respecter le cheval et les règles du bien-être animal
- Promenade à cheval pour les cavaliers qui ont déjà une expérience équestre
- Randonnée d'une journée pour les cavaliers qui ont un galop® 4 minimum
- Organisation de 5 à 6 challenges durant les hivers pour :
 - Apprendre aux cavaliers à gérer leurs émotions,
 - Apprendre à analyser ses erreurs ou imperfections pour progresser
 - Apprendre à se dépasser et à donner le meilleur de soi même
 - Se faire plaisir entre cavaliers, se soutenir et s'encourager, s'entraider, créer des liens sociaux et amicaux
 - Se préparer aux compétitions
- Encadrement des cavaliers en compétition officielle FFE SIF ou FFE Compet
- Organisation de 2 sessions d'examen pour le passage des galops® par an
- Accueil, découverte de l'environnement des chevaux et pratique équestre adaptée pour les groupes de personnes handicapées
- Familiarisation et découverte de l'environnement d'un équidé et de l'équitation auprès des groupes scolaires et des centres de loisirs.
- Familiarisation, découverte de l'environnement d'un poney, apprendre à aborder et à panser un poney pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés de leurs parents.
- Organisation d'un CSO qualificatif pour les championnats de France Poney et Club
- Organisation de 2 à 3 CCE qualificatif pour les différents championnats de France. Une demande sera faite tous les 2 ans auprès du Comité Départemental Equestre pour qu'un CCE Poney et Club soit championnat départemental.
- Organisation d'un stage sur 2 jours avec un cavalier de complet de niveau international pour les cavaliers Creusois qui ont un niveau équestre confirmé.
- Pension complète en box pour des poneys ou des chevaux
- Pension au pré pour les poneys ou les chevaux
- Débouillage pour les équidés des cavaliers du club avec qui un suivi sera assuré pendant les quelques semaines post débouillage afin de garantir plus de sécurité
- Pension + travail de poneys ou de chevaux par l'enseignant
- Pension + cours individualisé aux cavaliers propriétaires qui ont des difficultés avec leur monture
- Baptême poneys



CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION

3, Rue Pierre Noël

23500 FELLETIN

Tél : 05.55.66.48.07. / 06.02.39.69.94.

RCS GUERET :442554218

ETAT DE LA CAVALERIE DU CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION POUR ASSURER LES REPRISES

Au 31/12/2019.

TAILLE DES EQUIDES	USAGE	NOMBRE
SHETLAND taille A	Débutant	2
PONEY taille B	Débutant à Galop 3	6
PONEY taille C	Débutant à Galop 4	1
PONEY taille D	Débutant pour certains poneys à Galop 7	6
CHEVAUX	Galop 3 à 7	10
TOTAL		25

La colonne « usage » n'est donnée qu'à titre indicatif, car certains chevaux ou poneys sont plus ou moins polyvalents.

Le fonctionnement du centre équestre est essentiellement assuré par mes propres chevaux ; seul 2 équidés appartenant à des propriétaires sont mis à disposition par ces derniers pour les cours.

La totalité de ma cavalerie est inscrite à un livre généalogique ainsi qu'à la liste des poneys et/ou chevaux de sport. Mes chevaux ont tous été sélectionnés sur le plan génétique mais aussi sur leur comportement.

Je fais naître et j'élève d'ailleurs la plupart de mes montures afin de mieux les connaître et surtout qu'ils soient le plus habitués possible à mes façons de pratiquer.

Des poneys et des chevaux en pension sont à rajouter à cet effectif.

J'accueille généralement 4 à 5 équidés en pension au pré et une dizaine en pension en box à l'année. Certains propriétaires viennent régulièrement en cours avec leurs propres chevaux.

Ponctuellement d'autres sont de passage, soit pour être travaillés, soit en pension en période de vacances.



CENTRE EQUESTRE EQU'PASSION

3, Rue Pierre Noël

23500 FELLETIN

Tél : 05.55.66.48.07 / 06.02.39.69.94

RCS GUERET :442554218

INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS

Au 31/12/2019

- Des selles de qualité d'un fabricant français reconnu des professionnels de l'équitation
 - Un filet pour chaque équidé
 - Un parcours d'obstacles (barres et chandeliers) et sous-bassements
 - Des cavalettis, des plots et des barres pour le travail des débutants
- Un ordinateur équipé d'un logiciel de gestion de centre équestre et l'imprimante
 - Une caméra pour surveiller les chevaux dans l'écurie
 - Du petit matériel pour les réparations et l'entretien
- Un lave-linge pour le nettoyage des tapis de selle, des couvres reins pour chevaux
 - Un système de lavage des grosses couvertures des chevaux
 - 25 Poneys et chevaux
 - 4 Poulinières pour le renouvellement
 - 2 étalons
 - 2 poulains de 3 ans
 - 3 poulains de 2 ans
 - 4 poulains de 1 an
 - 4 juments qui doivent mettre bas ce printemps
 - Un camion 3,5T 3places
- Un camion poids lourds pouvant transporter 10 chevaux
 - 1 van 4 places Ifor Williams
 - Deux tracteurs
 - Un broyeur de refus
 - Une épareuse
 - Une barre pour lisser les carrières
 - Une herse
- Un cultivateur pour détasser la sciure du manège
 - Un épandeur pour évacuer le fumier
 - Le matériel de fenaison et d'entretien
 - Un aplatisseur et une vis à grains
 - Un godet hydraulique
 - Une pompe à eau
 - Une tonne à eau
 - Un karcher



CENTRE EQUESTRE EQUI'PASSION

3, Rue Pierre Noël 6 23500 FELLETIN

Tél : 05.55.66.48.07. / 06.02.39.69.94.

RCS GUERET :442554218

ACTIONS PROPOSEES POUR LA PROMOTION DU CENTRE EQUESTRE

- Parution d' articles dans « La Montagne » lors des manifestations sportives
- Contacter France Bleu Creuse lors de chaque manifestation sportive
- Collaboration avec les centres de Loisirs de Felletin et d'Aubusson
- Poursuivre l'organisation de compétitions officielles qui font connaître la structure de Felletin auprès des cavaliers de la région et au-delà.
- Porter à la connaissance de l'office du Tourisme de Felletin et du « Dis Fuse » les dates des différentes manifestations équestres
- Dépôt de plaquettes publicitaires auprès de l'office du Tourisme de Felletin
- Maintien à jour du site internet : www.centre-equestre-felletin.ffe.com
- Création d'une page Facebook avec mise en ligne des résultats des concours, des comptes rendus des randonnées, des challenges, des naissances des poulains et toute la vie du club.
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du centre équestre avec une meilleure interaction avec les cavaliers : envois de mails groupés mais aussi possibilité pour les cavaliers de consulter et de s'inscrire directement sur les différentes activités.

CENTRE EQUESTRE DE FELLETIN

TARIFS

	DROIT D'ACCES AU CENTRE EQUESTRE.	T.T.C.	H.T.	ENSEIGNEMENT, ENCADREMENT, HÉBERGEMENT, TRAVAIL	T.T.C	H.T.	TOTAL TTC
	Taux de tva de 5,5 %			TAUX DE TVA DE 20%			
C A M V E A M L B I R E E R S	Droit d'accès pour 10 Heures en cours collectif	88,89 €	84,26 €	10H d'enseignement en cours collectif	51,11 €	42,59 €	140,00 €
	Droit d'accès pour 1 Heure en cours collectif	10,45 €	9,91 €	1H d'enseignement en cours collectif	6,05 €	5,04 €	16,50 €
	Droit d'accès pour une demi journée de stage	18,91 €	17,92 €	Stage d'une demi journée d'enseignement théorique et pratique	11,09 €	9,24 €	30,00 €
	Droit d'accès pour une journée de stage	31,46 €	29,82 €	Stage d'une journée d'enseignement théorique et pratique	18,54 €	15,45 €	50,00 €
	Droit d'accès pour un stage de 4H minimum réparties sur une semaine de vacances (tarif horaire)	8,28 €	7,85 €	Stage de 4H minimum d'enseignement réparties sur une semaine (tarif horaire)	4,72 €	3,93 €	13,00 €
				Enseignement en concours de CSO	35,00 €	29,17 €	35,00 €
			- €	Enseignement en concours CCE officiel FFE ou SHF	45,00 €	37,50 €	45,00 €
	Droit d'accès pour la préparation d'une randonnée d'un jour	12,54 €	11,89 €	Enseignement et encadrement pour une journée de randonnée	57,46 €	47,88 €	70,00 €
	Droit d'accès pour l'échauffement et une épreuve de challenge	4,93 €	4,67 €	Enseignement pour une épreuve de challenge	3,07 €	2,56 €	8,00 €
	Droit d'accès d'une demi journée pour le passage d'un galop	8,42 €	7,98 €	Enseignement et contrôle des savoirs pour le passage d'un galop	11,58 €	9,65 €	20,00 €
C P A A V S A S L A I G E R R S	Droit d'accès pour 10 Heures en cours collectif	115,64 €	109,61 €	10H d'enseignement en cours collectif	69,36 €	57,80 €	185,00 €
	Droit d'accès pour 1Heure en cours collectif	12,94 €	12,27 €	1H d'enseignement en cours collectif	7,06 €	5,88 €	20,00 €
	Droit d'accès pour une demi journée de stage	26,41 €	25,03 €	Stage d'une demi journée d'enseignement théorique et pratique	15,59 €	12,99 €	42,00 €
	Droit d'accès pour une journée de stage	40,88 €	38,75 €	Stage d'une journée d'enseignement théorique et pratique	24,12 €	20,10 €	65,00 €
	Droit d'accès pour un stage de 4H minimum réparties sur une semaine de vacances (tarif horaire)	9,60 €	9,10 €	Stage de 4H minimum d'enseignement réparties sur une semaine (tarif horaire)	5,40 €	4,50 €	15,00 €
				Enseignement en concours de CSO	40,00 €	33,33 €	40,00 €
			- €	Enseignement en concours CCE officiel FFE ou SHF	50,00 €	41,67 €	50,00 €
	Droit d'accès pour la préparation d'une randonnée d'un jour	14,96 €	14,18 €	Enseignement et encadrement pour une journée de randonnée	67,04 €	55,87 €	82,00 €
	Droit d'accès pour l'échauffement et une épreuve de challenge	4,93 €	4,67 €	Enseignement pour une épreuve de challenge	3,07 €	2,56 €	8,00 €
	Droit d'accès d'une demi journée pour le passage d'un galop	8,42 €	7,98 €	Enseignement et contrôle des savoirs pour le passage d'un galop	11,58 €	9,65 €	20,00 €
	Familiarisation et découverte de l'environnement d'un poney (1/2h)	8,00 €	7,58 €				8,00 €
	Familiarisation et découverte de l'environnement d'un poney par des scolaires ou les centres de loisirs	10,00 €	9,48 €				10,00 €
	Familiarisation et découverte de l'environnement d'un équidé par les groupes de personnes handicapées	Sur devis	Sur devis				#VALEUR!
	Droit d'accès pour 24H "concours"	29,81 €	28,26 €	Hébergement pour 24h d'un équidé sur box paillé mais sans alimentation	15,19 €	12,66 €	45,00 €
Droit d'accès au terrain de cross pour 1/2 journée avec 1 enseignant extérieur	10,00 €	9,48 €				10,00 €	

	DROIT D'ACCES AU CENTRE EQUESTRE.	T.T.C.	H.T.	ENSEIGNEMENT, ENCADREMENT, HÉBERGEMENT, TRAVAIL	T.T.C	H.T.	TOTAL TTC
	Taux de TVA de 5,5 %			TAUX DE TVA DE 20%			
P R O C O P R A I L E I T E R I S R E S	Droit d'accès pour 10 Heures en cours collectif	57,38 €	54,39 €	10H d'enseignement en cours collectif	32,62 €	27,18 €	90,00 €
	Droit d'accès pour 1 Heure en cours collectif	7,43 €	7,04 €	1H d'enseignement en cours collectif	4,57 €	3,81 €	12,00 €
	Droit d'accès pour une demi journée de stage	15,83 €	15,00 €	Stage d'une demi journée d'enseignement théorique et pratique	9,17 €	7,64 €	25,00 €
	Droit d'accès pour une journée de stage	28,40 €	26,92 €	Stage d'une journée d'enseignement théorique et pratique	16,60 €	13,83 €	45,00 €
	Droit d'accès pour un stage de 4H minimum réparties sur une semaine de vacances (tarif horaire)	5,40 €	5,12 €	Stage de 4H minimum d'enseignement réparties sur une semaine (tarif horaire)	3,60 €	3,00 €	9,00 €
				Enseignement en concours CSO	22,00 €	18,33 €	22,00 €
			- €	Enseignement en concours CCE officiel FFE ou SHF	27,00 €	22,50 €	27,00 €
				Transport d'équidé de propriétaire en concours	15,00 €	12,50 €	15,00 €
	Droit d'accès pour la préparation d'une randonnée d'un jour	11,00 €	10,43 €	Enseignement et encadrement pour une journée de randonnée	49,50 €	41,25 €	60,50 €
	Droit d'accès pour l'échauffement et une épreuve de challenge	4,93 €	4,67 €	Enseignement pour une épreuve de challenge	3,07 €	2,56 €	8,00 €
Droit d'accès d'une demi journée pour le passage d'un galop	8,42 €	7,98 €	Enseignement et contrôle des savoirs pour le passage d'un galop	11,58 €	9,65 €	20,00 €	

PENSIONS				Location d'une tondeuse pour un équidé	15,00 €	12,50 €	15,00 €
				Tonte d'un équidé	50,00 €	41,67 €	50,00 €
	Droit d'accès mensuel "box pour poneys de taille A ou B	154,60 €	146,54 €	Hébergement mensuel en box pour des poneys de taille A ou B	90,40 €	75,33 €	245,00 €
	Droit d'accès mensuel "pré" pour poneys de taille A ou B	52,39 €	49,66 €	Hébergement mensuel au pré pour des poneys de taille A ou B	30,61 €	25,51 €	83,00 €
	Droit d'accès mensuel "box" pour poneys de taille C ou D	189,24 €	179,37 €	Hébergement mensuel en box pour des poneys de taille C ou D	110,76 €	92,30 €	300,00 €
	Droit d'accès mensuel "pré" pour poneys de taille C ou D	85,21 €	80,77 €	Hébergement mensuel au pré pour des poneys de taille C ou D	49,79 €	41,49 €	135,00 €
	Droit d'accès mensuel "box" pour un cheval	211,32 €	200,30 €	Hébergement mensuel en box pour un cheval	123,68 €	103,07 €	335,00 €
Droit d'accès mensuel "pré" pour un cheval	104,15 €	98,72 €	Hébergement mensuel au pré pour un cheval	60,85 €	50,71 €	165,00 €	

TRAVAIL	Droit d'accès mensuel "box pour poneys de taille A ou B	154,60 €	146,54 €	Travail mensuel pour un poney de taille A ou B	208,00 €	173,33 €	453,00 €
				Hébergement mensuel en box pour des poneys de taille A ou B	90,40 €	75,33 €	
	Droit d'accès mensuel "box" pour poneys de taille C ou D	189,24 €	179,37 €	Travail mensuel pour un poney de taille C ou D	195,00 €	162,50 €	495,00 €
				Hébergement mensuel en box pour des poneys de taille C ou D	110,76 €	92,30 €	
	Droit d'accès mensuel "box" pour un cheval	211,32 €	200,30 €	Travail mensuel pour un cheval	187,00 €	155,83 €	522,00 €
			Hébergement mensuel en box pour un cheval	123,68 €	103,07 €		

DEBOURRAGE	Droit d'accès hebdomadaire "box" poneys de taille A ou B	38,65 €	36,64 €	Débourrage d'un poney de taille A ou B (tarif hebdomadaire)	71,50 €	59,58 €	132,75 €
				Hébergement hebdomadaire pour un poney de taille A ou B	22,60 €	18,83 €	
	Droit d'accès hebdomadaire "box" poneys de taille C ou D	47,31 €	44,84 €	Débourrage d'un poney de taille C ou D (tarif hebdomadaire)	76,50 €	63,75 €	151,50 €
				Hébergement hebdomadaire pour un poney de taille C ou D	27,69 €	23,08 €	
	Droit d'accès hebdomadaire "box" pour un cheval	52,83 €	50,08 €	Débourrage d'un cheval (tarif hebdomadaire)	71,00 €	59,17 €	154,75 €
			Hébergement hebdomadaire d'un cheval	30,92 €	25,77 €		

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE FELLETIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° MA-DEL-2020-13 en date du 12 Mars 2020
Diamanterie : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)**

L'an **deux mil vingt et le douze Mars à 20h**, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 27 Février 2020, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Martine PAUFIQUE, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOUX.

Étaient absents avec pouvoir :

- M. Benoît DOUEZY donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Jeanine PERRUCHET
- M. Wilfried CELERIEN donne pouvoir à Corinne TERRADE
- Mme Renée NICOUX donne pouvoir à Didier RIMBAUD.

Étaient absents : M. Philippe GILLIER, Mme Manon THIBIER, Mme PONSODA Anne-Marie.

SECRETARE DE SEANCE : M. Christophe NABLANC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Christophe NABLANC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2121-29 concernant les attributions du Conseil Municipal ;

VU la délibération n°MA-DEL-2015-054 du 18 septembre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet de restauration de la diamanterie et a autorisé Madame le Maire à signer avec la Fondation du Patrimoine une convention pour le lancement d'une campagne d'appel au mécénat populaire et a approuvé le plan de financement de l'opération ;

VU la délibération n°MA-DEL-2019-46 en date du 4 octobre 2019, par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du bâtiment et la scénographie à l'entreprise BAUDOIN Béatrice SARL ;

VU l'Avant-Projet Définitif présenté en séance ;

CONSIDERANT que ce marché comporte 2 tranches : une tranche ferme (étude et constitution de dossiers d'autorisation portant sur l'ensemble des travaux et équipements scénographique jusqu'à l'Avant-Projet Définitif - APD) et une tranche optionnelle (phase opérationnelle des travaux et équipements) ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

VALIDE cet Avant-Projet Définitif tel que présenté – projet de rénovation du bâtiment existant :

LOT N°0 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	52 000,00 €
LOT N°1 DEMOLITION - MAÇONNERIE	294 000,00 €
LOT N°2 CHARPENTE - COUVERTURE	42 000,00 €
LOT N°3 MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES	61 800,00 €
LOT N°4 PLATRIERIE - ISOLATION	19 500,00 €
LOT N°5 PEINTURE	17 000,00 €
LOT N°6 ELECTRICITE	42 400,00 €
LOT N°7 CHAUFFAGE - VENTIL. - PLOMB. - SANITAIRE	46 800,00 €
LOT N°8 REMISE EN EAU DU BIEF	20 000,00 €
LOT N°9 SCENOGRAPHIE	402 900,00 €
TOTAL TRAVAUX H.T.	998 400,00 €
TVA 20%	199 660,00 €
TOTAL TTC	1 198 060,00 €

AUTORISE Madame le Maire à lancer la tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre afin de constituer notamment le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

VALIDE le nouveau plan de financement tel que présenté :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	100 000,00 €
Bureaux de contrôle, coordination SPS, diagnostics	17 000,00 €
Étude géotechnique	5 000,00 €
Travaux	595 500,00 €
Scénographie (équipements matériels et audiovisuels)	402 900,00 €
TOTAL	1 120 400,00 €

Recettes	Montant HT	Taux
FEADER (mesure 765) et Région Nouvelle-Aquitaine	666 780,00 €	59,51%
DETR 2020	95 040,00 €	8,48%
DSIL - Contrat de Ruralité Creuse Grand Sud	134 500,00 €	12,00%
Autofinancement	224 080,00 €	20,00%
<i>Dont Fondation du Patrimoine (Mécénat Populaire) - Prévisions</i>	100 000,00 €	
<i>Dont Legs Maison et son contenu</i>	80 000,00 €	
<i>Soit un autofinancement direct de la commune de</i>	44 080,00 €	
TOTAL	1 120 400,00 €	100,00%

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions indiquées pour financer ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré

Présents : 12 ; Votants : 16 ; Exprimés : 12 ; Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4

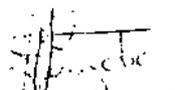
4 abstentions : MF FOURNET, qui ne prend pas part au vote en tant que membre de l'association Felletin Patrimoine Environnement, R. NICOUX, D. RIMBAUD, D. VANONI.

LE MAIRE certifie que :

1. Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
2. Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.



Le Maire,


Jeanine PERRUCHET

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



COMMUNE DE FELLETIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° MA-DEL-2020-14 en date du 12 Mars 2020
Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs**

L'an **deux mil vingt et le douze Mars à 20h**, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique le 27 Février 2020, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, M. Philippe COLLIN, Mme Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Martine PAUFIQUE, M. Roger LEBOURSE, Mme Renée NICOUX.

Étaient absents avec pouvoir :

- M. Benoît DOUEZY donne pouvoir à Christophe NABLANC
- M. Michel AUBRUN donne pouvoir à Jeanine PERRUCHET
- M. Wilfried CÉLERIEN donne pouvoir à Corinne TERRADE
- Mme Renée NICOUX donne pouvoir à Didier RIMBAUD.

Étaient absents : M. Philippe GILLIER, Mme Manon THIBIER, Mme PONSODA Anne-Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe NABLANC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Corinne TERRADE

VU la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs du 4 Octobre 2019 ;

CONSIDERANT les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

CREE un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;

CHARGE Madame le Maire d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse ;

CHARGE Madame le Maire de recruter un fonctionnaire ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

Le nouveau tableau des effectifs, actualisé suite à cette création, sera le suivant :

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	TNC ou TP
<i>Services administratifs</i>				
Attaché Principal	A	1	1	/
Attaché	A	1	1	/
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	1	/
Rédacteur Territorial	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	3	3	/
Adjoint Administratif	C	1	1	80% TP
<i>Services Techniques</i>				
Agent de Maîtrise	C	2	2	/
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	2	2	/
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	2	1	/
Adjoint Technique	C	10	9	dont un 80% TP
<i>ATSEM</i>				
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	1	1	80% TP
TOTAL		25	22	

Ainsi fait et délibéré

Présents : 12 ; Votants : 16 ; Exprimés : 16 ; Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

LE MAIRE certifie que :

1. Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
2. Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeanine Perruchet', written over a faint rectangular stamp.

Jeanine PERRUCHET

